

# SEANCE DU 4 AVRIL 2014

Le quatre avril deux mille quatorze, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur convocation de Monsieur Christophe BROCHARD, Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs ANNEQUIN, BATTIER, BEL-SICAUD, BEUCHAT, BROCHARD, BUISSON, BUTTIN, CECILLON, CORONT-DUCLUZEAU, COTTAZ, DEBIÉ, DEPLAGNE, FOURNIER, GUEUGUE, GUICHERD, JACQUET, LELONG, MONIN, MOUNIER, PACCARD, ROESCH, ROSTAING, VERT.

ABSENTS : /

ABSENTS EXCUSES : /

Monsieur ANNEQUIN a été nommé secrétaire de séance.

---

Le compte-rendu de la séance du 28/03/2014 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur BROCHARD présente ensuite le rôle d'un Conseil Municipal et son fonctionnement. Il explique notamment le rôle du Maire et des Adjointes et précise que le Maire n'a pas toute latitude dans sa Commune mais doit rendre des comptes à l'Etat, doit se conformer à la réglementation en vigueur et est contrôlé par l'Etat (notamment dans le cadre du contrôle de la légalité des délibérations).

Monsieur le Maire explique ensuite qu'il assure la direction des séances de Conseil Municipal et doit veiller à ce que chacun puisse s'exprimer librement et est le « garant de la police des assemblées ». Les réunions de Conseil Municipal auront lieu environ une fois par mois. Une convocation sera envoyée trois jours avant la date de la réunion au plus tard avec parfois une note de synthèse pour certains points qui seront abordés comme pour le budget par exemple.

Il explique ensuite le déroulement des réunions de Conseil Municipal. Il explique notamment que l'assemblée ne peut délibérer que si le quorum est atteint, à savoir la moitié des élus +1 présents dans la salle. Les pouvoirs donnés aux élus présents ne sont comptabilisés que dans le décompte des voix lors des délibérations. Monsieur LELONG précise qu'un pouvoir peut être donné à tout conseiller municipal et Monsieur ANNEQUIN ajoute qu'un élu ne peut être porteur que d'un seul pouvoir et qu'il convient donc de demander à un élu si cela est possible avant de lui donner pouvoir.

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont discutées et des délibérations sont prises sur certains points : délibérations « de principe » pour accepter une recette par exemple ou délibérations « de projets » qui viseront l'avis de la commission qui aura travaillé sur la question évoquée.

En « questions diverses » seront évoquées tous les autres sujets que les élus souhaitent aborder comme les plaintes ou les questions de riverains, les « remontées » d'information sur des dysfonctionnements dans l'éclairage public, etc.

Le compte-rendu de réunion sera ensuite affiché à la vue de tous sur les différents panneaux communaux, permettant ainsi aux administrés de prendre connaissance du travail du Conseil Municipal et de la prise en compte de leurs remarques par celui-ci.

Il ajoute que les conseillers municipaux ont tous un rôle à jouer et que chacun peut s'investir que ce soit au sein du Conseil Municipal, des commissions, dans les structures intercommunales.

Monsieur BROCHARD donne enfin des précisions quant aux aménagements de temps de travail dont peuvent bénéficier les élus et à la protection juridique des élus lorsqu'ils sont dans l'exercice de leurs fonctions d'élus.

# ORDRE DU JOUR

## I. Définition des commissions et de leurs membres :

Monsieur le Maire présente les différentes commissions. Il indique pour chaque commission :

- L' élu ou les élus responsable(s) de la commission.
- Le nombre de conseiller maximum,
- La fréquence estimée des réunions,
- Le rôle, les thèmes abordés,

Il précise que, comme durant le mandat précédent, le Maire et les adjoints seront membres d'office de toutes les commissions.

Le tableau annexé au présent compte-rendu détaille les différentes commissions avec les élus membres et les responsables. Les thèmes abordés dans les commissions sont quant à eux rappelé ci-dessous par Monsieur le Maire et les adjoints.

- Finances : choix des dépenses d'investissement à prévoir pour l'année en cours et les suivantes en fonction des projets du Conseil Municipal et préparation du budget.

- Urbanisme : passage du Plan d'Occupation des Sol (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU) dans le respect du Schéma de COhérence Territoriale (SCOT), délivrance des autorisations d'urbanisme.

- Bâtiments : élaboration d'un plan pluriannuel de maintenance des bâtiments, choix d'une maintenance préventive plutôt que curative.

- Voirie : maintenance de la voirie communale.

- Affaires scolaires, restaurant scolaire, garderie et transports scolaires : conseils d'école, réponses aux différentes demandes des enseignants, mise en place des rythmes scolaires, manifestations des écoles, amélioration du fonctionnement du restaurant scolaire et de la garderie.

- Jeunesse, centre de loisirs : actions pour la jeunesse en lien avec le centre de loisirs et la CCVT, fonctionnement du centre de loisirs.

- Information et relations communales : bulletin annuel et bulletins spéciaux, réunions « de quartier », accueil des nouveaux arrivants à CESSIEU.

- Fêtes, relations avec les associations : forum des associations, calendrier des fêtes, aides aux associations.

- Numérique : amélioration du service et diminution des coûts du numérique et de la téléphonie pour les bâtiments communaux, suppression des « zones blanches » numériques sur le territoire communal, mise en place d'un poste informatique en consultation à la mairie.

- Environnement : Centre d'Enfouissement Technique, ambroisie, déjections canines, environnement sonore, économies d'énergies.

- Fleurissement : maintien de la première fleur, fleurissement des particuliers, cadre de vie.

- Commerce, artisanat, tourisme : échange avec les artisans, entreprises et commerçants de la Commune sur ces thèmes pour déterminer les besoins.

- Recrutement : recrutement d'agents à la suite du départ d'un agent pour une autre collectivité par exemple.

- Ouverture des plis : ouverture et analyse des offres des entreprises dans le cadre de consultations pour des marchés publics.

- Révision des listes électorales : vérification des listes électorales (changement d'adresse, départ de la Commune, etc.).

- Impôts : révision des « valeurs locatives » des biens après travaux (à la suite ou non d'une autorisation d'urbanisme).

- Sécurité : Elaboration et révision du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

- Sécurité routière : radars pédagogiques, lien avec le Centre Intercommunal de Prévention de la Délinquance (CISPD) de la Communauté de Communes.

- Comité de jumelage : représentation de la Commune au comité de jumelage avec la Commune de CIVITELLA ROVETO, voyages en Italie et venue des italiens à CESSIEU.

La question du Conseil Municipal des Enfants (CME) est également abordée. Monsieur le Maire rappelle qu'il a été créé durant le dernier mandat et était animé par Monsieur BUISSON, Madame DEPLAGNE et lui-même. Il ajoute que les enfants de CM1 et CM2 étaient « très demandeurs » pour la poursuite du CME. Il propose de mettre en place le CME après la rentrée scolaire avec 9 enfants et 2 ou 3 élus pour l'animer.

Les élus décident de fixer l'horaire des réunions à 19h00 et de limiter la durée à 1h30 environ. Ils décident également que les convocations aux réunions de commission se feront par mail et que les convocations présenteront l'ordre du jour détaillé. Chacun pourra aborder les éléments inscrits à l'ordre du jour avec l'adjoint avant la réunion si besoin. Monsieur le Maire ou l'adjoint responsable de la commission rédigera un compte-rendu de chaque réunion.

De même, les élus décident que les compte-rendus de réunions de commission seront envoyés par mail aux membres de la commission et à tous les élus du Conseil Municipal si l'un des points inscrit à l'ordre du jour le nécessite.

## **II. Désignation des membres élus du CCAS :**

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame BEL-SICAUD qui rappelle le rôle du CCAS et son fonctionnement. Elle explique notamment que le CCAS dispose d'un budget séparé de celui de la Commune avec des recettes propres (liées au portage des repas, au service de téléalarme) et bénéficie d'une subvention Communale. Le CCAS prépare le repas des personnes âgées, les colis de Noël à destination de ces personnes également. Il gère également le portage des repas, le service de téléalarme.

Monsieur BROCHARD précise ensuite que le CCAS peut mener des actions en faveur des administrés rencontrant des « difficultés » autres que les personnes âgées. Il souhaiterait par exemple que la Commune puisse être propriétaire d'un « logement d'urgence » comme la Commune de DOLOMIEU.

Il souhaite également que le CCAS soit plus à l'écoute des besoins des personnes âgées dans le cadre du plan canicule par exemple. Il aimerait que les élus aillent plus à la rencontre de ces personnes.

Monsieur le Maire explique enfin que le Conseil d'Administration du CCAS est composé de huit membres élus et de huit membres non élus et d'un Président qui est, de droit, le Maire de la Commune.

Il ajoute qu'il a envoyé une lettre à tous les anciens membres du Conseil d'Administration du CCAS pour leur proposer d'en faire à nouveau partie.

Il demande ensuite quels élus souhaitent en faire partie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECIDE de désigner les élus suivants comme membres du Conseil d'Administration du CCAS :
- BEL-SICAUD Marilyne,
- BUTTIN Nadine,
- CECILLON Joël,
- CORONT-DUCLUZEAU Lucien,
- COTTAZ Chantal,
- JACQUET Harmony,
- PACCARD Marie-France,
- VERT Thierry.

### III. Désignation des délégués communaux dans les différents syndicats, associations auxquels la commune adhère :

Monsieur le Maire présente les différents syndicats, associations auxquels la commune adhère ainsi que de deux commissions intercommunales auxquelles il convient de désigner des délégués. Il indique pour chacun :

- Le nombre de délégués,
- La fréquence estimée des réunions,
- Le rôle, les thèmes abordés.

Le tableau annexé au présent compte-rendu détaille les différents organismes avec les élus délégués. Les thèmes abordés sont quant à eux rappelés ci-dessous par Monsieur le Maire et les adjoints.

- Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CCVT : évaluation des charges transférées par les communes à la Communauté de Communes lorsque les élus communautaires décident d'une prise de compétence nouvelle.

- Centre Intercommunal de Prévention de la Délinquance (CISPD) de la CCVT : délinquance routière, contrôles radars pédagogiques, délinquance juvénile, etc.

- Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre (SMABB) : aménagement des berges et des rives de la Bourbre, interventions en cas de problème sur la rivière.

- Syndicat des eaux de DOLOMIEU-MONTCARRAT : gestion de l'eau potable pour le secteur du Bois de Cessieu.

- Syndicat des collèges de LA TOUR DU PIN : fin de la gestion des bâtiments et espaces sportifs pour les collèges avant la dissolution du syndicat peut-être en 2015.

- Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) : gestion des projets électriques et gaz des communes du département de l'Isère.

- Conseil d'Administration de l'Hôpital de LA TOUR DU PIN : hôpital de LA TOUR DU PIN.

- Commission d'admission en résidence des personnes âgées à l'Arc en ciel à LA TOUR DU PIN : admission des personnes âgées.

- SIVU des personnes âgées : aide à domicile pour les personnes âgées, dissolution du syndicat.

- Association d'Aide à Domicile en Nord Isère (ADPA) : aide à domicile pour les personnes âgées.

- Service de téléalarme du CCAS de BOURGOIN JALLIEU : suivi des bénéficiaires du service de téléalarme.

- Correspondant défense : liens avec la Préfecture de l'Isère.

- Correspondant au Comité National d'Action Social (CNAS) : actions du CNAS pour le personnel communal.

#### IV. Questions diverses :

**Transmission des compte-rendus de réunions de Conseil Municipal** : Les élus décident que les compte-rendus seront envoyés par mail.

**Visite des bâtiments communaux** : Monsieur le Maire demande si certains élus sont intéressés pour visiter les bâtiments communaux. Tous les élus étant intéressés, la date est fixée au samedi 12/04.

**Réunion de présentation du Conseil Municipal aux agents communaux** : Monsieur le Maire rappelle que la date fixée pour cette réunion est le 08/04 à 18h30.

**Demande de la famille de Danielle CONTEGAL** : Monsieur le Maire explique que la belle-fille de Danielle CONTEGAL a fait part d'une demande en mairie pour rebaptiser la bibliothèque communale au nom de Danielle CONTEGAL. L'association a également eu une demande orale de cette même personne et souhaiterait savoir de manière plus précise si la famille souhaite simplement qu'une plaque soit posée sur le mur de la bibliothèque ou s'il s'agit de rebaptiser la bibliothèque.

Monsieur BROCHARD explique que la demande de la famille est de rebaptiser la bibliothèque si les élus y sont favorables. Il précise que le Conseil Municipal ne se prononcera pas avant avoir obtenu l'avis de l'association.

Monsieur LELONG n'est pas d'accord pour rebaptiser la bibliothèque et estime que l'apposition d'une plaque serait préférable. Monsieur BROCHARD partage cet avis. Cette question sera inscrite à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal.

**Décision du Maire** : Monsieur le Maire présente les décisions prises depuis le Conseil Municipal du 20/03/2014, à savoir :

Date de la décision	Objet de la décision	Montant HT
25/02/2014	Pas de préemption dans le cadre de la vente suivante : M. THIL et Mme THUUEL à M. BIREMBEAUX et Mme AYOUB pour un bien situé route de Ruy	
07/03/2014	Pas de préemption dans le cadre de la vente suivante : Consorts PEVET à M. ACOSTA et Mme JAQUIER pour un bien situé au hameau de Pévrin	
24/03/2014	Accès handicapés Agence Postale Communale	6 284,00 €
27/03/2014	Impression bulletin municipal - Année 2014	6 020,00 €
01/04/2014	Cotisation CNAS Acompte 2014	5 618,49 €

**Repas du CCAS pour les personnes âgées le 27/04/2014** : Monsieur BROCHARD demande aux élus de participer à l'apéritif du repas des personnes âgées afin que les personnes invitées puissent faire connaissance avec les nouveaux élus et propose aux élus qui le souhaitent d'aider au service du repas.

**Commémoration au monument aux morts de la journée du souvenir des victimes de la déportation** : Monsieur BROCHARD rappelle aux élus la cérémonie qui aura lieu le 27/04 prochain et leur demande d'y participer.

Fin de la séance à 21h10